

## Déclaration solennelle du Président

Brink's s'oriente dans la voie du Développement Durable et affirme maintenant ses engagements qui sont ceux d'une Entreprise responsable et soucieuse d'efficacité économique, d'équité sociale et de responsabilité écologique.

Pour mettre en œuvre notre vision du Développement Durable, j'ai choisi de donner un cadre structurant à nos actions en créant la fonction Développement Durable, portée par la Direction Qualité de Brink's France, directement rattachée à la Présidence.

Nos engagements prennent la forme d'une Charte de Développement Durable, composée d'une Charte Ethique, qui affirme nos principes et nos valeurs vis-à-vis de nos Collaborateurs, de nos Actionnaires, de nos Clients et de nos Fournisseurs, d'une Charte Sociale, qui permet de partager les principes fondamentaux de notre culture d'Entreprise – respect, équité et ouverture -, et d'une Charte Environnement qui affirme notre engagement en faveur de l'environnement et notre contribution à sa préservation.

La Charte de Développement Durable exprime ainsi nos engagements, contribue à l'élaboration de notre stratégie et à l'ensemble de nos actions.

Elle a pour vocation d'améliorer en permanence la sécurité des biens et des personnes, de respecter les lois et règlements, de développer le dialogue social au sein de notre Entreprise, de participer à la protection de l'environnement, de maintenir et de moderniser l'ensemble de nos outils de production, tout en valorisant notre image et en consolidant notre position sur les Marchés du Fiduciaire et de la Sûreté.

Entreprise Citoyenne, Brink's poursuit sa route.

## LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est issu du rapport « Notre avenir à tous » de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement – Rapport Brundtland 1987.

Ce rapport définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Appliqué à Brink's, l'expression « Développement Durable » qualifie un développement responsable respectant simultanément les trois critères d'efficacité économique, d'équité sociale et de prudence écologique.

A ces objectifs sont associés des principes dont l'application permet une bonne gouvernance :

- Précaution
- Prévention
- Responsabilité
- Participation
- Solidarité
- Saine Gestion

### **Sécuriser les biens et les personnes, fiabiliser :**

Améliorer de manière permanente la sûreté, la sécurité des biens et des personnes, fiabiliser les méthodes et les processus, constituent des valeurs fondamentales.

Ces valeurs se réfèrent à la qualité des prestations rendues, à l'esprit de responsabilité du personnel et à l'esprit d'équipe.

Ces valeurs constituent une priorité absolue, et justifient la confiance accordée à Brink's par ses Clients et Partenaires.

### **Contrôler :**

Brink's applique la Loi Américaine Sarbanes-Oxley, ce qui se traduit par la réalisation régulière de contrôles :

- Implémentation de la démarche en 2004/2005 avec constitution d'un référentiel documentaire.
- Mise en place d'un processus continu de suivi et de mise à jour de nos processus métiers avec des audits réguliers tout au long de l'année :
  - Des contrôles au niveau des processus métier  
Ex : processus Facturation, Achat, Paye, ...
  - Des contrôles au niveau des infrastructures techniques  
Ex : contrôle de l'existence d'alarmes anti-incendie
  - Des contrôles au niveau des systèmes applicatifs  
Ex : contrôle des accès à PeopleSoft Finance
- Un reporting mensuel aux US avec enregistrement des données dans une base de données mondiale (outil Risk Navigator – données processus/risques/contrôles et données sur le suivi des audits)

Brink's France a été conforme à SOX (Sox Compliant) pour toutes ses activités de Cash Management et de Security Services depuis 2005.

Brink's France a un véritable poids dans la conformité SOX du groupe au niveau mondial (20% du chiffre d'affaires)

#### Des moyens organisationnels

La définition d'une politique de contrôle interne

La mise en place d'une structure de contrôle interne

La mobilisation de l'ensemble du personnel avec identification des processus et personnes clés

#### Des moyens techniques

Une infrastructure technique sécurisée

Des logiciels adaptés et à utilisation sécurisée

### **Consolider et développer sa position sur le marché :**

Dans cette optique, la satisfaction du Client est au centre des préoccupations de Brink's, ce qui implique la fourniture de services de qualité à des prix concurrentiels.

### **Développer ses métiers de manière professionnelle :**

Brink's joue un rôle déterminant au sein de deux organisations :

- La Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire ( FEDESFI ), regroupant les entreprises de transport de fonds – Présidée par le PDG de Brink's.
- Le Syndicat des entreprises de sûreté aéroportuaire ( SESA ).

Par son action au sein de ces organisations, Brink's entend participer à la défense des intérêts de la profession, et aux évolutions réglementaires de nature à affecter les conditions de sécurité ou de travail des salariés.

Brink's fait entendre sa voix pour développer ses métiers de manière professionnelle, dans le respect des lois et des normes.

Par ailleurs, Brink's dispose d'une fonction assurance qualité et d'un manuel qualité pour ses prestations de sécurité, ainsi que de l'habilitation Défense.

En dernier lieu, et dans le cadre de ses activités de Télésurveillance, Brink's est titulaire des certifications APSAD.

### **Pratiquer une politique d'Achats responsable :**

Brink's a formalisé et mis en place une politique Développement Durable Achats, fondée sur des outils simples attachés au processus Achats standard :

- Un code de déontologie Achats :

Il définit les principes déontologiques dans le cadre desquels les collaborateurs engagés dans le processus Achats doivent exercer leur métier.

- Un Questionnaire Fournisseurs :

Adressé à chaque fournisseur consulté lors d'un appel d'offres, ce questionnaire a pour vocation d'évaluer sa maturité sur le plan du développement durable et d'identifier d'éventuels risques : il ne s'agit pas d'écarter a priori tel ou tel fournisseur de la consultation, mais de l'aider à progresser dans le domaine du développement durable.

Ce questionnaire est accompagné d'un référentiel, afin d'aider le fournisseur dans ses réponses.

- Une Clause Contractuelle :

Elle permet de formaliser les engagements notamment sur le respect des Droits de l'homme et environnementaux du fournisseur et de Brink's. Cette clause détaillée stipule clairement qu'en cas de non respect par un fournisseur de trois principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail – abolition du travail forcé, égalité / discrimination, élimination du travail des enfants – Brink's se réserve le droit de mettre un terme au contrat sans indemnités.

**Développer le dialogue social :**

Le développement du dialogue social au sein de l'Entreprise est une priorité, pour que chaque collaborateur puisse se reconnaître et s'identifier à la stratégie déployée par Brink's.

**Affirmer l'ancrage local :**

Brink's est un opérateur significatif, et affirme son ambition d'être partie prenante dans la vie économique et sociale locale.

**Poursuivre l'Engagement humanitaire**

Brink's développe depuis plusieurs années une politique d'engagement humanitaire. Elle participe au programme d'aide aux personnes atteintes du SIDA décidé par Brink's au niveau mondial. Elle soutient de nombreuses initiatives caritatives (Téléthon, Orphelins de la Bijouterie...). Elle a recours aux Centres d'Aide par le Travail et aux ateliers protégés pour des services administratifs ou de restauration.

## LA CHARTE D'ETHIQUE

L'éthique, un engagement collectif en faveur du développement durable.

Brink's s'engage à suivre dans ses relations avec ses interlocuteurs internes et externes les principes suivants :

### **Collaborateurs de l'Entreprise :**

Brinks s'attache à développer au sein de l'Entreprise, des relations humaines harmonieuses :

En favorisant le progrès personnel et professionnel de chacun,

En favorisant l'esprit d'équipe et l'implication des collaborateurs dans la vie et la performance de l'Entreprise, en prenant en considération, prioritairement et sans discrimination, le professionnalisme de chacun,

En développant entre les collaborateurs de l'Entreprise et les partenaires sociaux un dialogue ouvert et constructif, fondé sur la confiance.

### **Clients :**

Brinks est responsable de la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exécution des services, conformément aux engagements pris vis-à-vis de ses Clients.  
Brinks est à l'écoute de ses Clients, et respecte scrupuleusement ses obligations, mais aussi ses interlocuteurs.

Recherche d'amélioration constante de la qualité de ses prestations,  
Mise en œuvre de méthodes pour ancrer la qualité dans l'opérationnel.  
Respect des engagements pris en veillant à la transparence des procédures,  
Instauration d'un dialogue ouvert, fondé sur une information sincère.

### **Actionnaires :**

Les actionnaires ont des droits que Brinks se doit de respecter :

Principes de gouvernement d'Entreprise et de répartition des compétences entre les entités qui l'assument.

Information des actionnaires.

Recherche de la meilleure performance économique de l'Entreprise dans l'intérêt supérieur de Brink's, de son personnel et de ses actionnaires.

### **Fournisseurs et Prestataires :**

Brinks s'engage à entretenir avec ses fournisseurs et prestataires des relations loyales et transparentes, dans le respect de la Loi, des contrats et des conditions réglementaires de travail.

Tous les membres de son personnel ayant des relations avec les fournisseurs et prestataires s'imposent le respect des principes déontologiques édictés dans l'Entreprise en matière d'Achats : honnêteté, objectivité, équité, indépendance réciproque, courtoisie.

Tout en ayant le souci de développer avec ses fournisseurs et prestataires compétents des relations durables, Brinks et ses collaborateurs s'interdisent toute forme d'action qui serait de nature à mettre l'Entreprise en position de faiblesse ou nuirait à son image et à sa crédibilité.

Les critères Responsabilité Sociale des Entreprises sont intégrés dans le choix des fournisseurs et des sous-traitants.

La Direction des achats procède à des appels d'offres comparatifs qui intègrent des facteurs de prix et de qualité.

### **Environnement :**

Brink's évalue l'incidence des moyens nécessaires à l'exécution des services sur l'environnement et intègre en permanence les préoccupations environnementales tant dans la mise en œuvre des prestations, que dans les contrôles associés.

Son activité de service dans les domaines Fiduciaires et Sûreté, comme ses objectifs d'optimisation de la production, s'inscrit dans une logique de développement durable, respectueuse de l'environnement actuel et futur.

### **Déploiement interne des valeurs de la Charte d'Ethique :**

Les managers veillent à la diffusion des valeurs et de la Charte d'Ethique auprès de l'ensemble des collaborateurs de Brinks.

La hiérarchie assure, par son exemplarité et son implication, la bonne application des valeurs et de l'éthique dans l'Entreprise.

Chacun des collaborateurs s'oblige à respecter les valeurs communes de Brinks et son éthique vis-à-vis des interlocuteurs internes et externes.

### **Respect de la Charte d'Ethique :**

Tout salarié de Brinks est le dépositaire et le garant des valeurs communes de l'Entreprise et de sa Charte d'Ethique.

Par son appartenance à l'Entreprise, il s'oblige à les respecter et à les décliner dans toutes les dimensions de son activité professionnelle.

Il favorise leur diffusion interne et externe et contribue ainsi à la reconnaissance de l'Entreprise.

## LA CHARTE SOCIALE

Une Charte Sociale pour partager des valeurs communes, avec pour vocation de :

- Conforter le lien d'appartenance à Brink's, en offrant une vision partagée et fédératrice pour l'ensemble des collaborateurs.
- Donner du sens à l'action menée par chacun au sein de l'Entreprise.

Au travers d'une communication transparente sur sa vision, ses orientations et ses attentes, Brink's crée un contexte propice et responsabilisant où se révèlent performances individuelles et collectives, au service de l'Entreprise.

Par leur professionnalisme et leur attachement aux valeurs de Brinks, les collaborateurs participent activement à l'ensemble des missions de l'Entreprise dans un souci de développement durable.

La Charte vise le partage de principes de respect, d'équité et d'ouverture, qui sont les composantes de la culture commune des collaborateurs de Brinks.

### **Respect :**

En facilitant la confiance réciproque et en encourageant l'esprit de loyauté, Brink's et ses collaborateurs consolident leurs engagements mutuels. Le respect de la personne humaine, la confiance, la loyauté permettent de construire un climat favorisant la réciprocité des apports aux objectifs communs.

### **Equité :**

Dans un souci d'équité et de transparence, Brinks reconnaît et optimise les compétences individuelles et collectives de l'ensemble des collaborateurs en appliquant des règles claires et connues.

L'exemplarité de chacun, dans la réalisation quotidienne de ses missions, constitue un facteur clé de cette équité.

### **Ouverture :**

Considérant la diversité comme source de richesse, Brinks entretient l'ouverture sur le monde qui l'entoure.

En encourageant le dialogue, dans un esprit d'ouverture et de tolérance, l'Entreprise permet à chacun d'exercer son esprit critique, de faire preuve d'innovation et de créativité. Elle met en œuvre un management favorisant notamment l'autonomie et l'expérimentation.

## ENGAGEMENTS

### **Privilégier la concertation et le dialogue social :**

Brink's s'engage à favoriser un dialogue franc et respectueux à tous niveaux de l'Entreprise et à pratiquer dans un esprit de complète ouverture une vraie concertation sociale.

Brinks favorise le dialogue social avec un souci de transparence. Les Instances Représentatives du personnel sont informées de tout évènement majeur affectant la vie de l'Entreprise ou les conditions de travail.

Par ailleurs Brink's respecte le droit social dans sa globalité, qu'il résulte de conventions internationales, de textes communautaires ou nationaux. Aucune personne n'est employée en dessous de l'âge légal ou en dessous du salaire minimum légal.

De la même manière, Brink's respecte la convention sur le travail forcé, tout comme la représentation syndicale et les conditions de sécurité, d'hygiène et de santé dues aux salariés.

Brink's veille au respect de la personne humaine et des différences, et diffuse largement à l'interne sa politique éthique.

Le Guide d'Éthique, qui comprend notamment la Charte des valeurs et le Guide d'Éthique des affaires, est remis à chaque Directeur et à chaque personne que désigne un Directeur comme devant le recevoir compte tenu de ses fonctions.

Chaque employé reçoit la Charte des valeurs à son entrée dans l'entreprise et chaque cadre se voit par ailleurs remettre le Code d'Éthique des affaires lors de la signature de son contrat de travail qui en atteste.

Brink's se refuse à toute discrimination, que ce soit à l'embauche, en matière de rémunération, pour l'accès à la formation, pour des raisons raciales, ethniques, religieuses, sexuelles ou d'affiliation syndicale ou politique.

### **Favoriser la diversité des profils et des compétences**

#### **Intégrer progressivement les nouveaux entrants :**

Brinks affirme l'importance du dispositif d'intégration des nouveaux collaborateurs afin qu'ils appréhendent mieux la culture de l'Entreprise, ses métiers et ses règles de fonctionnement.

#### **Former les Jeunes :**

Brinks assure son rôle éducatif et social en recrutant et en formant des Jeunes sans qualification ou provenant de secteurs défavorisés.

Brink's est entre autres signataire de l'engagement national pour l'insertion professionnelle des jeunes du 15 février 2008 dans le cadre du Plan banlieues, d'une charte de partenariat pour le développement de l'emploi signée le 1<sup>er</sup> février 2008 avec le conseil général de Seine-Saint-Denis, et s'est engagée auprès de grandes entreprises telles que Suez ou Schneider pour favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.

#### **Participer à l'intégration de personnes handicapées :**

Brink's souhaite faire de la diversité une force en mettant notamment en œuvre une politique active d'intégration de personnes handicapées. L'Entreprise améliore de façon concrète les conditions d'accueil, de formation, d'intégration, de suivi, d'évolution et de maintien dans



l'emploi des salariés présentant un handicap. Une mission spécifique handicap a été créée et la démarche est formalisée au travers d'une convention signée avec l'AGEFIPH. La première, signée le 1<sup>er</sup> novembre 2008, prévoit le maintien dans l'emploi des collaborateurs de Brink's en situation de handicap et le recrutement de 40 personnes sur 2 ans. Elle privilégie par ailleurs, dans ses choix de fournisseurs, des prestataires qui sont engagés dans la même voie.

### **Intégrer toute catégorie de candidats :**

Brink's est par exemple signataire depuis le 3 novembre 2008 d'une convention avec le Ministère de la Défense pour la reconversion des militaires.

### **Pratiquer une gestion responsable et équitable des ressources humaines**

Brink's s'engage à sensibiliser ses managers et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, aux enjeux de la non discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.

### **Actualiser en permanence les ressources humaines :**

Brink's s'engage à maintenir et à développer l'employabilité et les compétences de ses collaborateurs.

Chacun d'entre eux a accès aux dispositifs de formation adaptés à ses besoins et ses perspectives d'évolution.

L'Entreprise favorise notamment l'accès aux bilans de compétences, aux demandes individuelles de formation, et participe à la validation des acquis de l'expérience.

Les collaborateurs participent activement à l'innovation au sein de leur métier, développent leurs capacités d'expérimenter d'autres savoir-faire et comportements, et partagent ces savoir-faire avec leurs collègues.

### **Gérer les emplois et les compétences :**

Brink's s'engage à gérer de manière équitable les emplois et les carrières de ses collaborateurs. Chacun, en fonction de ses compétences, de sa motivation et des possibilités de l'Entreprise, pourra évoluer et changer de responsabilité et/ou de métier au cours de sa vie professionnelle.

Pour cela, l'Entreprise s'engage à respecter le principe de transparence sur les évolutions internes de l'emploi, à privilégier, à compétences égales, la candidature interne à la candidature externe. Elle permet aux femmes le même accès aux postes à responsabilités que les hommes.

Elle porte une attention toute particulière à ses collaborateurs seniors afin de valoriser leur parcours professionnel et faciliter, entre autres, l'accompagnement des nouveaux embauchés et la formation interne.

### **Reconnaître le travail individuel et collectif :**

Brink's s'efforce de distinguer l'investissement et les résultats individuels et collectifs en mettant en place des systèmes appropriés d'évaluation et de reconnaissance. L'Entreprise s'engage à pratiquer une rémunération équitable des emplois et à associer ses collaborateurs aux résultats.

Les collaborateurs s'impliquent pour l'atteinte des objectifs qu'ils soient individuels ou collectifs et contribuent ainsi au développement de l'Entreprise.

### **Assurer et prévenir la sécurité des personnes :**

Brink's se sent responsable de la santé et de la sécurité de son personnel. L'Entreprise anticipe les risques et investit dans la sécurité des postes de travail, et des moyens de production.

Brink's innove en testant et en mettant en œuvre de nouveaux dispositifs de sécurité de nature à protéger le personnel.

De manière systématique, un suivi psychologique est par ailleurs mis en œuvre en cas d'attaque ou d'agression contre les salariés.

Les collaborateurs s'engagent à être les premiers acteurs de leur sécurité, à suivre les formations obligatoires, et à appliquer scrupuleusement les consignes et procédures de sécurité en vigueur dans la profession et dans l'Entreprise.

En proposant des conditions de travail adaptées aux exigences de l'exercice des métiers et en construisant un climat de travail libre de toute discrimination, d'abus de pouvoir ou de toute forme de harcèlement, Brink's souhaite préserver durablement la santé de ses collaborateurs.

### **Application de la Charte Sociale et de ses principes**

Les managers veillent à la diffusion de la Charte Sociale auprès du personnel de Brink's. Tout nouvel entrant dans l'Entreprise se voit remettre un livret à cet effet. Tout salarié de Brink's est le dépositaire et le garant des valeurs communes de l'Entreprise. Il favorise leur diffusion interne et externe et contribue ainsi à la reconnaissance de l'Entreprise.

## LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

La Charte de l'Environnement traduit l'ambition et la volonté de Brink's de s'inscrire dans une démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de sa politique de développement durable.

### **Développer des réflexes environnementaux au sein de l'Entreprise :**

Pour que l'environnement soit l'affaire de tous, Brink's favorise la mise en place de toutes dispositions permettant de :

Diffuser une culture respectueuse de l'environnement,  
Faire adopter des réflexes et un comportement encourageant l'utilisation de techniques ou dispositifs « propres » et le « non gaspillage ».  
Contribuer à l'utilisation de carburants et de motorisations respectueux de l'environnement.

### **Parmi les mesures prises :**

Récupération des cartouches d'imprimantes, des batteries et accus divers.  
Tri sélectif du papier.  
Achat de mobilier certifié PEFC  
Mise en place de conditionnements de sécurité biodégradables.  
85% du parc automobile est à moins de 120g de CO2 d'émission.  
Utilisation de carburant diesel Excellium,  
Recyclage systématique de l'acier des véhicules blindés promis à la destruction.  
Destruction de produits sensibles tels que les gilets pare-balles.  
Programme de renouvellement des climatisations des 70 agences avec des gaz n'impactant pas la couche d'ozone (2004-2010)  
Charte interne de respect de l'environnement (économies d'énergie, économie des ressources naturelles, recyclage des déchets).  
Affichages incitatifs sur les lieux de travail.